



Section de la Somme

DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPUD du 6 NOVEMBRE 2009

Depuis plusieurs années, dans cette même instance paritaire, le SE-UNSA demande une modification des règles d'avancement des PE.

En effet, une fois encore, force est de constater qu'à partir du 8^{ème} échelon, les collègues issus du Concours de recrutement des PE sont systématiquement privés de l'avancement au grand choix au bénéfice des collègues anciens instituteurs intégrés dans le corps des PE.

Le SE-UNSA soumet une fois de plus le vœu suivant au vote des membres de la CAPUD

"La CAPUD réunie le 6 novembre 2009 demande que le ministère modifie les règles d'avancement d'échelon des professeurs des écoles de classe normale afin que celui-ci se fasse, au moins à partir du 8^{ème} échelon, au rythme le plus avantageux, c'est-à-dire au Grand Choix pour tous. Ce mode d'avancement permettrait de régler le problème de blocage du déroulement de carrière pour les professeurs des écoles issus du concours externe de recrutement des professeurs des écoles."

Nous ne reviendrons pas sur le tableau de suivi des 108 heures puisqu'il a fait l'objet de la déclaration commune aux trois organisations syndicales.

Cependant, des collègues nous ont interpellés sur le volume des 24 heures de concertation. En effet, depuis le début septembre, la rédaction du projet d'école et la mise en place des PPRE qui nécessite des réunions avec les parents, ont largement entamé ce volume. Certains collègues totalisaient déjà aux vacances de la Toussaint 15 ou 16 heures de concertation. A l'évidence, le quota d'heures qui leur reste sur les 24 heures est insuffisant jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Comment vont-ils gérer la vie de l'école jusqu'en juin avec le peu d'heures qui leur reste ?

Quels choix doivent-ils opérer ? A quoi devront-ils renoncer ? ...

Pour le SE-UNSA, 24 heures de concertation pour une année scolaire, alors que les tâches et le volume de papier à remplir augmentent sans cesse, sont très insuffisantes.

Par ailleurs, la note de service n° 2009-155 du 28-10-2009 concernant la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré vient d'être publiée.

Nous réitérons une nouvelle fois notre profond désaccord sur les principes d'élaboration des règles de mouvement départemental.

Le SE-UNSA n'est pas hostile à une réforme qui aurait pour but d'améliorer le fonctionnement du mouvement départemental et donc d'être positive pour les enseignants qui souhaitent changer de poste. Or, ces modifications vont opacifier les opérations et surtout entraîner le mécontentement d'un nombre important de collègues, comme ce fut le cas cette année dans les départements qui ont expérimenté ces nouvelles règles.

C'est la raison pour laquelle le SE-UNSA vous demande de garder un mouvement se déroulant avec les mêmes modalités que celui de 2009 dans l'intérêt des personnels.